

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
 Le 17 janvier 2025 Le 27 janvier 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Étaient présents :
 Le 31 janvier 2025 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
 MAJDOUBI, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,
 SAINT-MARTIN ,

Présents : 20

Votants : 27

Absents :

| | | |
|----------|------------|-----------------------------------|
| Madame | ASSELINÉ | (excusée pouvoir à N.DORÉ) |
| Madame | LEFEVRE | (excusée pouvoir à M.VIDEAU) |
| Madame | LOUBET | (excusée pouvoir à S.BOUFFARD) |
| Madame | RAINE | (excusée pouvoir à J.M LESUEUR) |
| Monsieur | DEGUSSEAU | (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN) |
| Monsieur | DUTHILLEUL | (excusé pouvoir à P.MORTREUX) |
| Monsieur | SIMON | (excusé pouvoir à X.RICHEL) |

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONVENTION TRANSFERT MAITRISE D'OUVRAGE.

Patrick LECAPLAIN, Maire informe que la commune de Bretteville-sur-Odon projette la réfection de la voirie du parking du Domaine de la Baronnie, domaine privé de la commune.

La Communauté urbaine projette la réfection de la voirie du quartier de la Baronnie, hors éclairage public de compétence communale déléguée au SDEC.

Présentation de l'opération

Il s'agit, d'une part, de procéder à la réfection de la voirie du quartier de la Baronnie, hors éclairage public de compétence communale déléguée au SDEC, comprenant les rues du Presbytère, de l'Eglise, du Viquet, de la Baronnerie et de la Basse Rue, projet communautaire, et, d'autre part, de procéder à la réfection de la voirie du parking du Domaine de la Baronnie.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250127-20250101-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025 |
|---|

.../...

.../...

Les deux opérations étant en proximité immédiate et réalisées de façon concomitante, l'objectif est d'établir une convention entre les deux collectivités qui a pour objet de procéder à la désignation officielle de la Communauté urbaine pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et d'en fixer le terme, conformément aux dispositions des articles L2410-1 et L2422-12 du code de la commande Publique.

Le coût prévisionnel global et forfaitaire de l'opération de réfection de la voirie du parking de la Baronnie est estimé à 60 000 € H.T. par la Commune.

Le coût prévisionnel global et forfaitaire de l'opération de réfection de la voirie (hors éclairage public) du quartier de la Baronnie est estimé à 516 666 € H.T. par la Communauté urbaine

La convention ci-annexée, définit les modalités administratives, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté urbaine Caen la mer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **APPROUVE** la convention relative aux modalités administratives, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté urbaine

✚ **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **31 janvier 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **31 janvier 2025**

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250127-20250101-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Patrick LECAPLAIN